

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.
 Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.—Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE:

à LYON, au Bureau du Journal, qui
 Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière,
 32, au 2^e.
 à PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY
 et C^o, directeurs de l'Office-Correspon-
 dance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3,
 place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
 DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction
 doivent être adressés, francs de port,
 à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du
 journal.

Lyon, 19 novembre 1841.

Le rapport de M. de Bastard sur l'attentat du 13 septembre est enfin publié. On peut maintenant se faire une opinion assez exacte des faits qui ont si vivement occupé l'opinion, et qu'on a si scrupuleusement enveloppés d'un profond mystère; on peut voir quels dangers le duc d'Aumale a courus et quels dangers aussi ont menacé la société française.

Quant à nous, nous maintenons que l'attentat de Quénisset n'a pas sérieusement mis en péril la sécurité publique, et nous croyons que nous ne trouverons pas de contradicteurs sur ce point, que la vie du duc d'Aumale n'a pas été gravement compromise. Que résulte-t-il des faits qui servent de base au rapport de M. de Bastard? que Quénisset a été reçu chez un marchand de vins, membre d'une société secrète qui n'avait ni ramifications, ni argent, ni armes, ni direction; que la veille même de l'attentat elle n'avait rien prévu, rien préparé; qu'elle avait à peine quelques cartouches à sa disposition. Au jour même de l'exécution, c'est le hasard qui a amené Quénisset sur le passage du 17^e léger.

Le 13 au matin, jour de l'attentat, il sort de chez lui dès cinq heures et se rend sur la place de Grève pour y chercher du travail; n'en ayant pas trouvé, il revient au faubourg Saint-Antoine, et c'est alors seulement qu'il fait la rencontre d'un nommé Martin, qui lui assigne un rendez-vous dans le cabaret du sieur Colombier, chez lequel avait eu lieu son initiation. C'était chez Colombier qu'une douzaine d'individus discutaient la chose pour se battre ou pour rester tranquilles.

Ainsi, le prince était aux portes, la garnison entière sous les armes, et les conspirateurs n'avaient pas encore fini leurs délibérations, leurs mesures n'étaient pas encore prises, leurs moyens d'exécution préparés; on était encore à discuter, derrière le comptoir d'un cabaretier, s'il fallait se battre ou rester tranquilles. Et voilà ce qu'on voudrait nous faire regarder comme un complot sérieux!

Et ces conspirateurs, où étaient leurs moyens d'exécution? Ayaient-ils des armes? Non. Ils devaient s'en procurer en prenant de vive force celles qui étaient entre les mains d'un de nos plus braves régiments. Y a-t-il quelque chose de plus ridicule qu'une pareille intention? A-t-elle pu exister sérieusement dans la pensée des complices de Quénisset? C'est ce qu'il nous paraît difficile d'admettre.

Cette absence de fusils, d'argent et de direction prouve évidemment l'isolement le plus complet; qu'on cesse de mettre en cause dans cette affaire les partis hostiles au gouvernement, car ils n'y sont pour rien. Supposez leur intervention, et les conspirateurs seront armés, et leurs postes seront assignés; ils auront à leurs ceintures des pistolets qui ne manqueront pas de bonnes capules; ils ne seront pas obligés de démoucheater les fleurets d'un maître d'escrime pour essayer d'en faire des poignards, et puis enfin, ne pouvant pas y réussir, ils n'en viendront pas à n'avoir d'autres armes que des compas ou des couteaux.

L'homme chargé de tirer sur les princes ne restera pas isolé, sans liens, sans ordre. Il a été militaire; on lui dira bien que le duc d'Aumale, colonel du 17^e léger, porte l'uniforme de son régiment, et quand il tirera, il visera le duc d'Aumale. Quénisset, si nous l'en croyons, ne l'avait jamais vu; il tire sur l'état-major qui environne les princes, sans ajuster,

et il n'a blessé personne. C'est ce qui nous fait dire que le duc d'Aumale n'a pas couru grand danger.

Nous ne voulons pas pour cela assurément amoindrir l'odieuse de l'attentat de Quénisset, en atténuer la gravité; nous voulons seulement faire bien comprendre qu'il n'y a pas eu intervention des partis, que Quénisset et ses complices ont agi sans direction, sans accord entre eux, et que c'est leur volonté seule qui a produit la tentative d'assassinat. On aura beau le tenter, on ne pourra pas donner à cette affaire les proportions d'une conspiration, y trouver la preuve de l'existence de sociétés redoutables par leur institution.

Pourquoi alors effrayer les esprits, parler d'expropriations forcées, de perturbations imminentes, quand on a la preuve que ces dangers n'existent pas; quand on voit le petit nombre de complices de Quénisset; quand on sait leur impuissance; quand on a vérifié qu'ils n'avaient pas même à leur disposition assez de ressources pour faire vivre l'auteur principal de l'attentat pendant deux jours et l'empêcher d'aller même, le 13 septembre, à cinq heures du matin, à la Grève pour y trouver de l'ouvrage? Si un contre-maître l'eût occupé ce jour-là, Quénisset n'allait pas au-devant du 17^e léger, et la vaste conjuration avortait. Qui sait si elle se serait renouée?

Nous avons parlé hier de la mollesse avec laquelle a été examinée, au sein du conseil, dans la réunion de dimanche, la question de l'adjonction de la seconde liste du jury aux listes électorales. Les ministres se sont scrutés, et personne n'a osé s'opposer formellement à cette réforme électorale; cependant la proposition n'a pas été acceptée encore. Il en a été de même de la question des chemins de fer. Dans une seconde réunion du conseil, on décidera, dit-on. Le *Courrier français* pense que le ministère est dans l'intention de faire espérer seulement que le pays sera doté de la réforme électorale et de grandes lignes de chemins de fer, mais qu'il se bornera là. C'est une diversion que l'on tenterait, et l'on ne donnerait satisfaction à personne.

Pour mieux manœuvrer dans cette direction d'idées, ajoute le *Courrier*, le ministère vient de décider que l'ouverture de la session, qu'il avait fixée lui-même au 23 décembre, serait remise au 27. Que ne la renvoie-t-il au 31? Au lieu de quatre jours, il en gagnerait huit, intervalle précieux pour un système d'ajournement.

Voilà donc le résultat de trois semaines de délibération! Nous n'avons encore ni la réforme électorale ni les chemins de fer; mais, en revanche, la session est différée de quatre jours. Le ministère obtient quatre jours de répit. Dans une position comme la sienne, cela vaut une année de pouvoir.

Chronique.

LYON.

La commission exécutive de la société des Amis des Arts rappelle à MM. les artistes de Lyon que leurs ouvrages seront reçus tous les jours au secrétariat du Palais-des-Arts jusqu'au 20 courant. Ils sont priés d'en donner de suite les notices, afin que la composition et l'impression du livret ne retardent pas l'ouverture de l'exposition, fixée irrévocablement au 1^{er} décembre prochain.

La commission les prévient en outre qu'il est de leur inté-

riades de statuettes de pierre qui peuplent son portail.

Jean fut instruit dans la science du chœur sacré; sa voix flexible et mélodieuse s'initia bientôt aux secrets de l'harmonie, tandis que son esprit facile saisit en se jouant les arides éléments de la science.

Il fit des progrès si rapides qu'il reçut de ses camarades le surnom de *Jean-le-Prodige*; il mérita bientôt, par sa modestie et ses capacités, d'être distingué par ses supérieurs qui le placèrent au nombre des jeunes aspirants à la prêtrise.

La théologie et toutes les difficultés subtiles de l'école du moyen-âge ne firent qu'irriter son ardeur pour l'étude, tandis que les cérémonies majestueuses dont il était le témoin chaque jour lui inspiraient le désir ardent de surmonter tous les obstacles pour parvenir à la dignité de prêtre de la métropole des Gaules.

Tantôt le chœur de la cathédrale recevait pour une grande cérémonie une foule d'évêques et d'abbés, tous décorés de la mitre et portant la crosse; leurs vêtements de pourpre et d'or resplendissaient aux rayons du soleil. Tantôt il assistait aux processions dans lesquelles se déployaient toutes les pompes du clergé de Lyon.

D'un autre côté, il voyait encore des chevaliers bardés de fer, et dont le bras semait la terreur dans les batailles, venir humblement courber leur tête altière et faire hommage au chapitre des fiefs qu'ils tenaient de lui; tandis qu'à la porte de l'église de puissants seigneurs et des princes du sang royal, revêtus du surplis et d'une chape d'or, imploraient à genoux la faveur d'être admis parmi les membres du chapitre de Saint-Jean qui ne recevait dans son sein que des personnages de haute lignée.

Jean de Rochetaillée avait constamment occupé la première place dans les concours. Le chapitre de Lyon, frappé des dispositions de ce jeune homme et de son ardeur pour l'étude, l'envoya étudier à l'Université de Paris, la plus célèbre de l'Europe et le rendez-vous de tous les savants.

Jean soutint la haute opinion qu'on avait eue de lui; il fut bientôt reçu docteur en droit canon et en théologie, et nommé official de l'église de Rouen.

De retour à Lyon, il reçut les ordres sacrés et se rendit à Rochetaillée pour y célébrer sa première messe.

La joie de ses parents et celle du bon curé furent grandes lors-

rêt que leurs ouvrages n'arrivent pas les derniers; les tableaux de Paris étant arrivés en grand nombre, et le placement ne pouvait s'effectuer la veille de l'exposition, les places les plus avantageuses seront nécessairement données à ceux qui ne seront pas en retard.

— Un bateau dit *sapine*, chargé de sable, qui descendait hier matin la Saône, a coulé bas près le pont de l'Archevêché. Trois hommes qui montaient ce bateau ont couru de grands dangers; mais, grâce à la promptitude des secours, aucun d'eux n'a péri.

— Un incendie a éclaté la nuit d'hier dans l'entrepôt de droguerie de M. Brun, rue Godefroy, aux Brotteaux. Il paraît que c'est aux orseilles que le feu a pris d'abord, au moyen d'un poêle dont le tuyau était rouge de chaleur. Heureusement on a pu enlever les drogues inflammables avant qu'elles fissent explosion, ce qui a empêché des désastres de la dernière gravité. Le zèle et l'activité des pompiers ont fait le reste, et à deux heures du matin tout était fini.

— Hier à midi, dans la salle du conseil municipal, M. le maire a fait la remise des livrets de 20 fr. sur la caisse d'épargne accordés par M. le duc d'Aumale à son passage à Lyon. Les élèves récompensés étaient au nombre de 40, dont 20 appartenant aux écoles chrétiennes et 20 aux écoles d'enseignement mutuel; parmi ces derniers se trouvaient 8 petites filles.

— Le même jour, vers les quatre heures du soir, une petite fille d'environ six ans est tombée dans le Rhône à quelque distance du pont Morand; elle allait disparaître, et déjà on commençait à ne plus apercevoir ses vêtements, lorsqu'un marinier de Seyssel, M. François Dépigny, venant à passer, se précipita tout habillé dans le fleuve et eut le bonheur de sauver cette enfant qu'il ramena lui-même à sa mère, blancheuse dans la rue Royale, après quoi le brave marinier se hâta de s'éloigner pour éviter les éloges dus à une belle et courageuse action, que nous sommes heureux de signaler à la reconnaissance publique.

— Nous recevons encore de nouvelles plaintes sur la manière dont le service de l'éclairage au gaz de la compagnie de Perrache est administré et exécuté. Nous savons positivement que plusieurs établissements et magasins de la place des Terreaux sont décidés à renoncer à ce mode d'éclairage si l'autorité n'intervient pas pour forcer cette compagnie à remplir ses engagements avec plus de conscience et d'équité. Au point où en sont venues les choses, nous devons le dire, les procédés de la compagnie de Perrache sont devenus intolérables. Si puissante qu'elle soit, si dédaigneusement qu'elle accueille, en l'absence de toute concurrence, des plaintes désormais générales, il ne lui appartient pas de traiter ainsi qu'elle le fait les intérêts particuliers et collectifs d'une grande cité, et l'autorité, nous devons aussi le dire, ne peut pas, sans se compromettre, souffrir plus longtemps l'état de choses que nous fait subir la compagnie de Perrache.

Le gaz est d'une très-mauvaise qualité et dégage une odeur insupportable même dans les rues; l'éclairage est tout-à-fait insuffisant, et en ce moment il n'a lieu qu'une demi-heure ou trois quarts d'heure après la chute du jour.

— Nos rues sont toujours de la plus effroyable malpropreté: on ne sait plus où poser le pied; partout on rencontre

qu'ils virent revenir docteur et prêtre l'enfant qu'ils avaient vu partir pauvre fils de pêcheur.

Souvent il avait envoyé à sa mère des lettres dans lesquelles il lui confiait toutes ses espérances; mais, quand il arriva, son père ne pouvait en croire ses yeux, et sa mère, devenue presque folle de joie et de bonheur, pleurait en remerciant l'abbé Laurent de tout le bien que cet excellent homme avait fait à son fils.

Jean, revêtu pour la première fois des ornements sacrés, monta à l'autel pour célébrer le grand'messe.

L'abbé Laurent et le chapelain du château voulurent officier comme diacre et sous-diacre.

Toute la population de Rochetaillée se pressait pour contempler le jeune prêtre.

La foule pieuse, agenouillée autour de lui, remerciait le ciel d'avoir exaucé les prières qu'elle fit autrefois pour l'enfant de Rochetaillée; elle appela sur lui de nouvelles bénédictions.

Après la messe, le jeune prêtre se vit entouré par toute la population qui lui témoignait sa joie de le revoir. Se jetant dans les bras de l'abbé Laurent et le montrant à la foule: «Voilà, dit-il, celui à qui je dois tout, et que ma gratitude ne saura jamais assez payer.» Puis, reconnaissant ses voisins et ses amis d'enfance, il voulut aussi les embrasser et causer familièrement avec eux.

Chapitre III.— Honneurs et dignités.

Jean de Rochetaillée parcourut rapidement tous les degrés de la science; sa réputation s'étendit jusqu'en Italie; ses connaissances en théologie et en droit canon lui firent obtenir des postes honorables à Rome.

Il fut fait évêque de Saint-Papoul, puis patriarche de Constantinople.

Bientôt le concile de Constance fut proclamé dans toute l'Europe. A cette époque, l'église romaine était cruellement divisée par les factions. Trois prétendants se disputaient la chaire pontificale. Les cardinaux et les évêques s'étaient divisés: les uns étaient guidés par des motifs politiques, plusieurs par l'intérêt, d'autres par le devoir et la voix de la conscience.

Un pape accusé de crimes odieux venait d'être dépossédé par le

LES GRANDS HOMMES DU LYONNAIS.

JEAN DE ROCHETAILLÉE.

(Suite.)

Le bruit de la bonne nouvelle se répandit rapidement dans tout le village.

Le lendemain, l'abbé Laurent et son élève se rendirent à la cabane du pêcheur.

— Jacques, dit l'abbé, hâte-toi de préparer tout ce qui nous est nécessaire pour le départ; pendant ce temps, je vais célébrer le saint-office et prier le ciel de répandre ses faveurs sur l'enfant de Rochetaillée.

Beaucoup de villageois s'étaient rendus à la chapelle pour unir leurs prières à celles du curé. Dieu entendit sans doute la voix de ces cœurs simples et généreux.

Bientôt Jean fit ses adieux à sa mère qui l'embrassa en versant des larmes de tendresse et de bonheur. Toutes les femmes du hameau voulurent aussi lui témoigner leur affection et leur joie. Lorsque la barque quitta le rivage, mille vœux s'élevèrent pour le bonheur de l'enfant de Rochetaillée. Désormais Jean ne porta plus que ce nom qu'il devait à la bienveillance et à l'amour de toute la bourgade.

Ce fut avec un sentiment religieux que Jean de Rochetaillée entra dans le cloître de Saint-Jean.

Pour la première fois il marchait sur le parvis que tant de prélats avaient foulé avant lui; leurs ombres se dressaient devant sa jeune imagination et le frappaient de respect.

Ce respect pour l'antique basilique était mêlé d'une certaine répression, lorsqu'il portait ses regards sur le cloître, environné d'un épais rempart, et qu'il pensait que les lourdes portes qui en garantissaient l'entrée avec leurs chaînes de fer allaient se refermer sur lui.

L'abbé Laurent et son père le rappelèrent à de moins tristes pensées, et bientôt Jean ne songea plus qu'à la joie de se voir dans le sanctuaire de la science; il se livra à toutes les émotions nouvelles que lui inspirait la cathédrale avec ses tours gracieusement découpées, ses flèches élégantes, ses rosaces aux brillantes couleurs, et les my-

des cloaques qui rendent la circulation de plus en plus difficile aux piétons. Rien n'indique malheureusement que cet état de choses doive bientôt cesser; on ne voit nulle part les tombereaux de balayage, et notre population devra probablement attendre les premières gelées pour être délivrée de la boue qui ne fait que s'accroître tous les jours.

(Courrier de Lyon.)

Paris, le 17 novembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous venons de terminer la lecture du rapport de M. de Bastard, rapport tellement étendu qu'on en ferait facilement deux volumes in-8°. Eh bien! nous devons nous empresser de le dire, cette lecture, au lieu de jeter en nous l'agitation et l'effroi, nous a profondément rassurés. Expliquons-nous. Depuis six semaines, on n'a peut-être pas laissé passer un seul jour sans répéter que l'instruction de l'affaire Quénisset avait fourni au gouvernement les renseignements les plus effrayants sur les périls dont la société était incessamment menacée; chaque matin, quelque journal ministériel de Paris faisait entendre les plaintes les plus alarmantes; chaque soir, le bureau d'esprit public expédiait à la presse subventionnée des départements les lamentations les plus sombres et les plus sinistres. On pouvait croire à l'imminence de quelque catastrophe. On nous montrait le mal si grand, si irrémédiable, que, nous aussi, nous nous sommes presque laissés aller jusqu'à la crainte.

Aussi, dès que le rapport de M. de Bastard est tombé entre nos mains, y avons-nous bien vite cherché la vérité. Nous avons passé dix grandes heures à lire avec la plus sérieuse attention ce document important, et maintenant que nous avons tourné le dernier feuillet, nous sommes beaucoup moins effrayés.

Qu'a révélé l'instruction du procès de Quénisset et de ses complices? Qu'il y avait des sociétés secrètes, que, dans ces sociétés, on s'engageait par les serments les plus solennels à exécuter aveuglément les ordres transmis par les chefs; mais, sous la Restauration, les mêmes sociétés existaient, on y faisait les mêmes serments, et MM. Barthe, Mérilhou, etc., en savent sur ce sujet bien plus long que M. le chancelier Pasquier et les magistrats instructeurs qui l'ont aidé.

Le rapport de M. Bastard pourra apprendre de tristes réalités à ceux qui ne les connaissent pas encore, mais assurément il ne leur apprendra pas autre chose. Nous sommes heureux de le proclamer, les découvertes qu'on a faites cette fois prouveraient au besoin que le mal et le péril qu'on redoutait pour la société perdent leur force au lieu d'en acquiescer. On peut, en effet, se rappeler que, dans toutes les précédentes affaires du même genre dont la cour des pairs a été saisie, on nous montrait les sociétés secrètes répandant partout leur influence par les ramifications les plus étendues. C'était à Lyon, c'était à Marseille, c'était dans toutes les cités un peu importantes de France, qu'on nous les montrait portant l'agitation, l'esprit de bouleversement et le désordre; c'était, en un mot, un vaste réseau qu'elles avaient jeté sur tout le pays.

Cette fois, nous ne voyons groupés autour de Quénisset qu'une trentaine d'individus. Ces hommes s'étaient imaginés qu'ils étaient appelés à fonder une société nouvelle, que pour cela ils devaient s'emparer du pouvoir, et que, pour s'emparer du pouvoir, il fallait assassiner les ministres, tous les commissaires de police de Paris et quelques autres agents de l'autorité, ou bien qu'il leur suffirait d'aller au devant du 17^e léger et de tuer quelques-uns de ses officiers pour entraîner tout le régiment à leur suite et faire avec lui une nouvelle révolution.

Non, l'attentat du 13 septembre ne doit pas être considéré comme un crime à placer sur la même ligne que les crimes de Fieschi, d'Alibaud, de Meunier et de Darmès; nous n'y avons vu et nous croyons qu'on n'y verra qu'une machination pour jeter le désordre et l'incertitude dans un régime et profiter des circonstances qu'un pareil incident pouvait faire naître pour s'emparer du pouvoir et du gouvernement. Cela est criminel, cela est condamnable sans doute; mais y a-t-il là, pour une société organisée comme la nôtre,

tant de raisons de s'alarmer? Y a-t-il là matière à toutes les terreurs qu'on voudrait nous inspirer sur la conservation des principes fondamentaux qui constituent toute société régulière? Y a-t-il là de quoi trembler pour la propriété, pour la famille, pour toutes ces institutions qui permettent à une société de marcher sagement et fermement dans la voie du progrès? Nous ne le pensons pas, et c'est le rapport même de M. de Bastard qui nous a donné cette opinion.

Qu'on nous permette d'ajouter encore un mot de l'impression qu'a produite sur nous la lecture de ce travail. Il se termine par des considérations très-développées sur toutes les sociétés secrètes qui, depuis onze ans, ont tour à tour inquiété la France, sur l'influence que la presse a pu exercer sur ces sociétés, et sur la part qui lui revient peut-être indirectement dans les attentats dont le roi a été si fréquemment le but.

Cette dernière considération a amené M. de Bastard à adresser les plus touchants avertissements à la presse qui, dans ces derniers temps, a dénoncé le plus sévèrement au pays cette influence occulte et extra-constitutionnelle qui s'est toujours fait sentir sur la direction de nos affaires et qu'on désigne aujourd'hui sous ces mots dont tout le monde comprend le sens: le gouvernement personnel. M. de Bastard croit que si on n'avait pas aussi souvent accusé cette influence secrète et mystérieuse, on n'aurait pas excité les factieux à des tentatives aussi coupables; il adjure les journaux auxquels il s'adresse de cesser désormais une polémique qui conduit à d'aussi funestes conséquences.

Voici la session qui approche; voici qu'une autre coalition va peut-être s'organiser; voici enfin qu'une nouvelle lutte va commencer entre les adversaires du gouvernement personnel et ses partisans. Ne semble-t-il pas que le rapport de M. de Bastard ait pour objet de conjurer les orages parlementaires?

On doit se rappeler que nous avons dit que le rapport de M. de Bastard serait fait en vue de la session prochaine; nous ne nous attendions pas à avoir aussi complètement raison.

— Le *Messenger*, la *Presse* et le *Journal des Débats* publient aujourd'hui la fin du rapport de M. de Bastard, c'est-à-dire la partie exclusivement politique de ce travail. Cette publication simultanée est le résultat d'un mot d'ordre que le ministère a donné à ces feuilles. Le cabinet s'est aperçu, dans la journée d'hier, que le récit des faits imputés à Quénisset et à ses complices n'avait produit sur le public qu'un effet absolument insignifiant. On a espéré que la dernière partie du rapport, entièrement consacrée à développer l'histoire des sociétés secrètes et les théories des communistes, produirait plus d'impression, et voilà pourquoi on a enjoint à la presse ministérielle de mettre immédiatement sous les yeux du public ce tableau fantastique. Nous ne croyons pas que l'opinion publique s'en émeuve beaucoup.

— On sait que le ministère a cherché à impliquer la presse dans l'attentat du 13 septembre. Pour cela, on a arrêté, il y aura bientôt quarante jours, M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*.

Nous avons lu fort attentivement la partie du rapport de M. de Bastard qui concerne cet écrivain, et nous devons dire que nous avons éprouvé la plus vive indignation en voyant les prétextes misérables dont on s'était servi pour le priver de sa liberté et pousser l'esprit de persécution jusqu'à demander à la cour des pairs s'il y a lieu de le mettre en accusation. On n'a interrogé M. Dupoty, à vrai dire, que sur une seule chose: sur quelques lignes écrites dans le *Journal du Peuple* avant et après l'attentat de Quénisset, et sur un article qui a déjà plus d'une année de date. M. Dupoty a répondu d'une manière très-convenable à toutes les questions qui lui ont été posées.

Nous sommes persuadés que la cour des pairs, par son arrêt de mise en accusation, anéantira la prévention qui a trop long-temps pesé sur M. Dupoty.

— M. le procureur-général Hébert a été introduit hier au sein de la cour des pairs pour présenter son réquisitoire. Il a conclu à la mise en accusation de tous les prévenus. On pense toutefois que la cour des pairs ne retiendra par devers elle qu'une douzaine des inculpés.

— Le jugement de l'affaire Quénisset doit commencer le 29 de ce mois. On compte, à ce qu'il paraît, que les débats

de Paris en 1422.

Mais, avant son départ, Jean de Rochetaillée voulut revoir les lieux de sa naissance. Il partit de Lyon seul, à pied, comme un simple pèlerin, et vint surprendre sa famille et le bon abbé Laurent qui vivait encore. Jean supplia l'abbé Laurent de l'accompagner à l'archevêché de Paris; il lui offrit des postes élevés, mais l'abbé refusa et ne voulut point se séparer des bons villageois pour lesquels il était une seconde providence.

Ses parents ne consentirent qu'après de longues instances à ce qu'il les fit voir d'une honnête aisance dans leurs vieux jours. L'archevêque de Paris voulut encore, comme autrefois, célébrer la messe au milieu des villageois qui le chérissaient, dans une simple église des champs. Il voulut semer des bienfaits sur son passage; tous les malheureux de Rochetaillée furent secourus et consolés, et le bon prêtre partit en emportant les bénédictions et l'amour de toute la population de Rochetaillée.

Jean occupa l'archevêché de Paris dans un temps difficile et désastreux. Le roi de France était tombé en démence. Presque tout le royaume était au pouvoir des Anglais. Henri V, roi d'Angleterre, avait été, par le traité de Troyes, solennellement reconnu roi de France et d'Angleterre; il tenait une cour brillante à Paris, tandis que Charles VI restait abandonné dans son palais de Saint-Paul. L'archevêque sut mériter l'estime du monarque anglais, qui se plut à le combler de ses faveurs; il le consultait souvent dans les circonstances délicates et le nomma son conseiller intime. Il ne jouit pas long-temps de ces titres, car la même année Henri V mourut. Ce fut Jean de Rochetaillée qui célébra ses obsèques dans la chapelle de Saint-Denis, et, peu de temps après, il rendit aussi les honneurs funèbres au roi Charles VI, mort dans son palais de Saint-Paul sans avoir rien su de toutes les calamités que sa démence avait attirées sur le royaume.

L'an 1424, Jean, archevêque de Paris, consacra l'église paroissiale de Saint-Pierre-les-Assis; il fit aussi la dédicace de la chapelle Saint-Antoine dans l'église Saint-André-des-Arcs.

Le pape Martin V lui accorda les plus éminentes dignités. Il le créa successivement vice-chancelier de l'Église romaine, patriarche

concile, et enfin, après deux années d'orages, de troubles, de discussions et de haines nationales suggérées par la jalousie des diverses églises de l'Europe, le conclave s'assembla pour procéder à l'élection d'un nouveau pontife. Jean de Rochetaillée assistait aux délibérations en qualité de patriarche de Constantinople; il obtint plusieurs voix pour la papauté, et donna la sienne au cardinal *Saint-Grégoire au voile d'or*, de la famille des Colonne, lequel fut proclamé souverain pontife, à la satisfaction de tous les partis. Il prit le nom de Martin V. C'était un homme d'environ cinquante ans, juste, savant, modeste, et qui avait gagné l'affection de tous par ses manières affables et prévenantes. Aussitôt que le pape fut proclamé, plus de 80,000 personnes accoururent aux portes du conclave. L'empereur vint se prosterner aux pieds du nouveau pape, qui rendait la paix à l'église, et dont l'élection venait de terminer tous les schismes.

Martin V fit son entrée dans la cathédrale de Constance, monté sur un magnifique cheval blanc, revêtu du costume des papes, et la tiare en tête, bien qu'il n'eût pas encore reçu l'ordination. Plus de trois cents archevêques, évêques et abbés le précédaient, tandis que les cinquante-trois électeurs environnaient sa personne comme une garde d'honneur.

L'empereur suivait le pape à la tête de la noblesse, des comtes et des princes de l'empire.

Le lendemain le nouveau pontife fut fait diacre, le surlendemain prêtre, et le dimanche suivant, le 21 novembre 1417, il fut couronné avec la plus grande pompe, en présence de tout le concile où se trouvait représenté le clergé de toutes les nations de l'Europe.

Jean de Rochetaillée fut nommé évêque de Genève par le nouveau pape qui retourna bientôt en Italie prendre le gouvernement de l'église romaine.

La même année, Jean fut envoyé pour juger les différends qui s'élevaient dans le chapitre de Besançon. Deux archevêques s'y disputaient ce titre; tous deux avaient été élus par les chanoines divisés. Jean parvint à rétablir le calme et s'attira l'estime de tout le chapitre qui, plus tard, le demanda lui-même pour archevêque.

Martin V, voulant reconnaître les services qu'il avait rendus à l'église et le zèle apostolique qui l'animaient, le nomma à l'archevêché

de cette affaire se prolongeront assez long-temps, car une ordonnance insérée au *Moniteur* renvoie au 16 décembre la réunion des conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, qui devait avoir lieu le 10. Ce renvoi est motivé sur ce que plusieurs membres de la pairie, qui font partie de ces conseils, ne pourraient sans doute pas prendre part à leurs premiers travaux, l'affaire dont la cour des pairs est saisie pouvant se prolonger au-delà du 10 décembre.

— La morale publique vient enfin d'obtenir une satisfaction qui la vengera un peu de tous les scandales de corruption parlementaire dont elle a eu à gémir depuis quelque temps. M. Quesnault n'a pas été réélu à Cherbourg. La lutte a été vive, ardente, passionnée; le triomphe a été un instant douteux, et il devait l'être après tous les moyens de séduction que M. Quesnault avait eu le pouvoir de mettre en œuvre; mais enfin l'opposition l'a emporté: M. Bricqueville a été élu député.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE. Toujours même calme dans les affaires; on n'a fait aucune opération avant l'ouverture, et le premier cours au parquet a été 80 25.

Après l'ouverture, on a fait 80 80; mais la rente a ensuite fléchi, et, par un mouvement très-lent, elle est tombée à 80 20. Elle a fermé au parquet à 80 25.

A quatre heures, elle était demandée à ce prix. Cinq 0/0, 116 25. — Quatre et demi 0/0, 090 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 80 30. — Banque, 3382 50. — Obligations de Paris, 1300 00. — Dette active d'Espagne, 22 1/2. — Etats Romains, 102 1/2. — Cinq 0/0 belge, 102 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 770 00. — Caisse Lafitte, 1038 00, 5035 00. — Emprunt de 1841, 80 95.

Cour des Pairs.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE 1841.

Rapport de M. de Bastard.

Nous allons tâcher de résumer de la manière la plus succincte et en même temps la plus complète un travail que nous avons lu avec une grande attention.

Après quelques considérations générales sur la nature de l'attentat du 13 septembre, attentat qui paraît avoir eu pour but le renversement du gouvernement bien plus que l'assassinat de M. le duc d'Aumale et des deux princes qui l'accompagnaient, le rapporteur s'exprime ainsi:

Vous aurez à examiner la situation des prévenus sous un double rapport, comme auteurs ou complices de l'attentat commis sur la personne des princes, et comme auteurs ou complices d'un complot dont le but aurait été soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, et dont l'attentat contre la personne des princes ne serait qu'un commencement d'exécution.

Les jours qui précéderent le lundi 13 septembre avaient vu éclater des désordres assez graves qui indiquaient clairement que les factions perturbatrices étaient en grande fermentation, et qu'elles méditaient de sinistres projets; ces désordres cependant avaient été réprimés par la vigilance de l'autorité et par un sage emploi de la force publique. Le 12 au soir, on arrêta dans un cabaret de la rue Saint-Denis des hommes signalés comme exerçant par leurs émissaires une séditieuse influence sur les réunions qui encombraient la voie publique; le gérant de l'*Humanitaire*, le sieur Charavay, fut un de ceux qu'on arrêta à cette occasion, et l'on saisit chez lui des pièces importantes que nous vous ferons connaître. Cette saisie eut lieu le lendemain 13; c'était le jour qui avait été fixé pour l'entrée dans Paris du 17^e régiment d'infanterie légère, commandé par S. A. R. le duc d'Aumale. L'autorité n'avait rien négligé pour assurer l'ordre public au milieu des nombreux rassemblements que ce spectacle devait attirer; mais, si elle surveillait assidûment les factieux, ceux-ci, de leur côté, ne s'endormaient pas, et, comptant sur la confusion et le désordre qui naissent si facilement au milieu d'un grand concours, ils conçurent aussitôt l'espoir qu'une violente et subite agression sur la personne du prince deviendrait le signal du grand mouvement révolutionnaire qu'ils appellent de tous leurs vœux. Calomniant dans leur cœur la population de Paris, ils osaient espérer qu'elle répondrait à leur appel récidive. Les plus audacieux, les plus emportés d'entre eux furent convoqués pour le 13 au matin, et, dans cette réunion qui eut lieu chez le marchand de vins Colombier dont l'établissement est situé rue Traversière-Saint-Antoine, la résolution fut prise d'attaquer le prince et son état-major, de ne frapper que les officiers et de commencer le combat aux cris de vive le 17^e léger! Toutefois, Messieurs, vous verrez dans l'instruction

d'Aquila, correcteur des lettres apostoliques, comte romain, archevêque de Rouen et cardinal en 1426, sous le titre de *Saint-Laurent in Lucina*.

Jean de Rochetaillée reçut dans l'église Notre-Dame de Paris les insignes du cardinalat, en même temps que sa nomination à l'archevêché de Rouen qu'il occupa jusqu'en 1429.

A cette époque mourut Théobald, archevêque de Besançon. Le chapitre de la ville, se souvenant de Jean, dont la sagesse avait fait autrefois cesser la désunion de leur église, et connaissant tout ce qu'on racontait de ses vertus et de son mérite, envoya une députation au pape, pour le supplier de leur donner pour archevêque Jean de Rochetaillée. Martin V y consentit, et Jean quitta le siège de l'église de Rouen pour occuper celui de Besançon qu'il garda jusqu'à sa mort.

Ce fut dans ce même temps que Jacques de Bourbon vint déposer la royauté entre les mains du cardinal-archevêque Jean, et se fit moine franciscain dans le couvent de Besançon, où il passa les trois dernières années de sa vie. Il fut enterré dans une chapelle de l'église, à laquelle on donna le nom de chapelle du roi Jacques. Sur sa tombe on plaça cette inscription:

« Cy gist Jacques de Bourbon, très-haut prince et excellent de Hiérusalem et de Sicile, roi très-puissant, comte de La Marche, de Castres, et seigneur d'autres pays, qui, pour l'amour de Dieu, laissa frères, parents et amis, et par dévotion entra dans l'ordre de Saint-François, lequel dépassa le 23^e jour de l'année 1438. »

Le pape Martin V mourut. Jean se rendit à Rome pour assister à l'élection et au couronnement de son successeur Eugène IV.

Ce nouveau pontife, accablé de douleur de voir la France depuis long-temps en proie à toutes les horreurs de la guerre, déchirée par les factions, ruinée par les troupes anglaises, envoya Jean de Rochetaillée pour amener une réconciliation entre le duc de Bourgogne et le roi de France Charles VII. Le cardinal réussit dans sa mission et leva le seul obstacle qui s'opposait à la paix du royaume. Les deux princes se jurèrent une amitié éternelle et résolurent de chasser les ennemis. Ils tinrent parole. Charles VII et le duc de Bourgogne ranimèrent le courage des troupes, abattu depuis la mort de Jeanne d'Arc; et, secondés de Dunois, de La Hire, de Xaintrailles, ils

que les conspirateurs ne furent pas unanimes, et que plusieurs d'entre eux, ne se trouvant pas suffisamment prêts, voulaient renvoyer l'attaque à un moment plus éloigné.

Quoi qu'il en soit, l'avis des plus impatients ayant prévalu, les dispositions furent prises en conséquence, et chacun dut agir conformément aux instructions qui venaient d'être données.

L'auteur de l'attentat faisait partie de cette réunion. Des cartouches et des armes furent distribuées, et l'on se répandit dans la rue Saint-Antoine que le prince devait parcourir. Savait-on que M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours devaient accompagner leur frère ? On pouvait croire que M. le duc d'Orléans seul se trouverait à la tête de son régiment ; ce qui a été recueilli dans l'instruction ne permet pas de douter que ce ne soit lui principalement qu'on voulait atteindre. Déjà il avait dépassé la barrière du Trône ; il était arrivé dans le faubourg Saint-Antoine, près de la rue Traversière, lorsque la détonation d'une arme à feu se fit entendre. L'assassin était saisi.

Interrogé à l'instant même par le commissaire de police, et bien-tôt aussi par le procureur du roi, l'assassin déguisa d'abord son nom. Il déclara se nommer Pappart ; mais il ne tarda pas à rentrer dans la vérité, et l'interrogatoire de M. le procureur du roi ne se termina pas sans qu'il n'eût dit son véritable nom, et reconnu s'appeler Quénisset.

Le rapporteur entre dans quelques détails sur les antécédents de Quénisset.

Aucun fait, dit-il, ne le signale à l'attention de l'autorité jusqu'au milieu du mois de juillet dernier. Déserteur cependant, et échappé de la prison de Belle-Croix, il se sentait profondément malheureux de sa situation, dont il voulait à tout prix s'affranchir, et, dans ce but, il avait écrit à son père pour obtenir du maire de sa commune une attestation qui établirait le grand âge de ses parents, leurs infirmités et le besoin qu'ils avaient de ses secours. Il espérait, au moyen de cette pièce, obtenir, avec la remise entière de sa peine, sa libération du service militaire, et pouvoir alors donner un époux à la fille Lepître (il vivait avec cette fille) et un père légitime à son enfant. Ce certificat n'ayant pu lui être délivré, il en conçut une profonde irritation, et se trouva par là disposé à embrasser avec empressement les idées criminelles qu'on présentait à son esprit égaré.

A cette époque, le nommé Colombier, marchand de vin, rue Traversière Saint-Antoine, recevait chez lui un grand nombre de socialistes communistes, de travailleurs égaux ; son cabaret était un lieu de rendez-vous, de réunions politiques. On y lisait assiduellement les journaux ; souvent on en faisait lecture publique : c'était le *National* ou le *Commerce*, le *Peuple* ou le *Journal du Peuple* ; on s'y entretenait des projets, des espérances des sociétés secrètes. C'était enfin un lieu d'initiation où les adeptes venaient s'engager par serment solennel à s'armer contre le gouvernement du roi, à tout faire pour le renverser, et à suivre les ordres et la direction de chefs inconnus, auxquels ils juraient une obéissance aveugle, promettant sur leur tête de ne rien révéler de ce qui leur était confié.

Quénisset, accompagné d'un de ses camarades, scieur de long comme lui, nommé Boucheron, fut présenté par Boggio dans les premiers jours du mois d'août et admis dans cette société, après avoir entendu une longue harangue révolutionnaire et prêté le serment exigé par ses complices.

Pendant les six semaines qui se sont écoulées entre cette réception et l'attentat du 13 septembre, Quénisset allait à peu près tous les jours chez Colombier ; il y trouvait les membres de la société, il y entendait la lecture des journaux que nous rappelions tout-à-l'heure.

Le 11 au soir, Colombier dit à Quénisset qu'il n'y avait rien de nouveau, mais qu'il y en aurait bientôt ; que le lendemain il irait, lui Colombier, au carré Saint-Martin où l'on se réunissait pour donner des chefs aux sectionnaires de ce quartier, pleins d'enthousiasme, mais qui n'étaient pas encore organisés comme ceux du faubourg Antoine et du faubourg Marceau. Colombier engagea Quénisset à l'accompagner à cette assemblée, ce que ne fit pas Quénisset qui resta chez lui toute la journée de dimanche.

Le lundi 13 septembre, vers cinq heures et demie du matin, Quénisset se rendit sur la place de Grève pour y chercher de l'ouvrage ; il n'en trouva pas, et, revenant à la barrière des Amandiers, il rencontra Boggio, celui auquel il devait son admission dans la société des Travailleurs égaux. Boggio lui annonça qu'un mouvement se préparait, qu'il allait en avertir les membres de la société, l'engageant à se rendre chez le marchand de vins Colombier où l'on s'assemblait. Quénisset s'y rendit ; il y trouva en effet une douzaine d'individus qui discutaient, dit-il, la chose pour se battre ou pour rester tranquilles, et dont plusieurs avaient déjà reçu des cartouches qui leur avaient été distribuées par le nommé Frémont, dit *Dufour*, dont nous vous entretiendrons plus tard. Quénisset en reçut deux comme les autres conspirateurs, quoiqu'à ce moment il fût sans armes ; mais peu après, l'un des membres de la société, Brazier, dit *Just*, l'ayant mené chez lui, remit à Quénisset une paire de pistolets qu'ils chargèrent ensemble.

battirent les Anglais en toutes les rencontres, les chassèrent de Paris et les réduisirent à demander une paix honteuse.

Jean de Rochetaillée passa par la ville de Lyon. Le clergé vint à sa rencontre, avec les chapes, les croix et toute la pompe réservée à l'entrée des souverains. Toutes les cloches de la ville annoncèrent son arrivée ; le chapitre de l'église métropolitaine qui l'avait nourri dans son sein voulut lui témoigner la plus grande marque d'estime qu'il pût accorder. Il vint à sa rencontre revêtu de ses ornements sacerdotaux et offrit à Jean l'entrée de cet illustre corps, quoiqu'il n'eût jamais cet honneur qu'aux personnages de la plus haute noblesse.

Jean voulut encore une fois revoir le village de Rochetaillée. Il tomba de nouveau les habitants de ses bienfaits et fonda une chapelle en mémoire de ses parents et du bon abbé Laurent. Sur les vitraux et sur la voûte étaient représentées ses armoiries ; elles étaient à fond de gueules, avec une bande d'argent chargée de trois sautoirs en or.

On ne voit plus maintenant de cette chapelle que quelques vieux murs ; le plafond est tombé et les fenêtres n'existent plus, de sorte qu'il ne reste plus nulle trace de cet homme célèbre que dans les écrits de quelques historiens.

Eugène IV, en récompense des services de Jean, le fit chancelier de l'église et légat du pape à Bologne.

Jean de Rochetaillée mourut dans ce village, au mois d'août de l'année 1437, le jour du dimanche des Rameaux. Son corps, selon qu'il l'avait demandé, fut transporté à Lyon et enterré dans le chœur de la cathédrale de Saint-Jean.

Il légua au chapitre de Lyon, dont il était membre, sa croix archiepiscopale en or, deux chandeliers d'argent massif, tous les ornements d'église qu'il possédait, et ses écussons sur velours noir.

Telle fut la vie de Jean de Rochetaillée, appelé dans ses titres *Johannes de Rupevis*. De l'humble condition de fils d'un pêcheur, il s'était élevé par son mérite aux plus hautes dignités de l'église ; il ne lui manqua que la papauté. Maintenant il est ignoré de tous ; on ne garde plus guère qu'à Rochetaillée le souvenir de cet homme illustre pendant sa vie. Les habitants de ce village montrent encore au touriste et au voyageur quelques vieilles tombes dans le cimetière et prétendent qu'elles recouvrent les restes de plusieurs personnes de la famille de Jean de Rochetaillée.

A. G.

En quittant la chambre de Just pour aller dans le faubourg Saint-Antoine, au point où les factieux devaient se réunir, Quénisset retrouva son camarade Boucheron, celui qui était entré avec lui dans la société des Travailleurs égaux, qu'il avait déjà vu dans la matinée et qui était sans armes ; il lui remit un des pistolets que Just venait de lui donner. Ainsi armés, ils redescendirent la rue du faubourg Saint-Antoine, retrouvèrent Martin Boggio qui cherchait à réunir son monde et qui les envoya au coin de la rue Traversière. A ce moment, Quénisset était arrivé au plus haut degré d'exaltation ; il se trouvait placé sur le trottoir, ayant près de lui Boucheron, Just et plusieurs autres de ses complices, lorsque, les princes venant à passer devant lui, il fit feu.

Tels sont les faits qui ressortent des déclarations et aveux de Quénisset dans les interrogatoires qu'il a subis devant le juge d'instruction, comme dans ceux que M. le président Pasquier lui a fait subir. Quénisset s'était d'abord refusé à faire connaître les noms de ceux qui l'avaient poussé au crime : « Je ne puis vous faire connaître, disait-il, de noms, parce que j'ai une femme et un enfant à sauver et qu'ils seraient égorgés. Je les ferai cependant connaître si vous voulez me répondre que ma femme et mon enfant ne tomberont point entre les mains de ces scélérats-là. » Le magistrat instructeur ayant assuré à Quénisset que celle qu'il appelait sa femme et l'enfant qu'il avait d'elle étaient placés sous la protection de la justice, il a versé d'abondantes larmes et s'est décidé à parler.

Boucheron, auquel il avait remis un des pistolets qu'il prétend avoir reçus de Just, et qui se trouvait auprès de lui au moment où il a fait feu, avait d'abord nié tous les faits qui lui étaient imputés. Il en a ensuite fait l'aveu, et a confirmé, en ce qui le concernait, la plupart des dires de Quénisset.

Colombier se défend en disant qu'en sa qualité de marchand de vins, il était obligé d'ouvrir son établissement à tout le monde ; qu'il est possible qu'on se soit occupé chez lui de politique et de conspirations, mais qu'il ne s'en est jamais inquiété ; que cela ne le regardait pas.

Au point où s'arrête le rapport, on ne connaît encore que les faits imputés à Just par Quénisset. Ce serait lui qui aurait fourni les pistolets ; ce serait lui, en outre, qui, au moment où l'état-major passait, aurait dit à Quénisset : « C'est là qu'il faut tirer. » Nous verrons plus tard comment Just se défend contre ces imputations qui font de lui l'âme du complot, et qui, si elles étaient fondées, lui donneraient le principal rôle dans le triste attentat du 13 septembre.

Nous ajoutons à cette analyse l'interrogatoire de Quénisset.

D. Vous avez pris d'abord un autre nom que le vôtre. — R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi aviez-vous pris un autre nom ? — R. C'était pour me déguiser aux yeux de la police, à cause de ma désertion.

D. C'est vous qui, le 13 de ce mois, avez tiré un coup de pistolet sur les princes marchant à la tête du 17^e régiment d'infanterie légère ? — R. C'est moi qui ai tiré un coup de pistolet sur le cortège qui passait, sur l'état-major.

D. Vous ne pouviez pas ignorer que le duc d'Aumale faisait partie de ce cortège et était à la tête de son régiment. — R. Je vous demande pardon ; je ne savais pas que c'était le duc d'Aumale, je ne le connaissais pas. Je savais bien qu'il devait y avoir un prince, mais je ne savais pas lequel.

D. Est-ce qu'il n'y a pas un individu qui vous a désigné le duc d'Aumale ? — R. On m'a montré où il fallait tirer, sans désigner le nom de la personne.

D. Depuis combien de temps préméditez-vous ce mauvais coup-là ? — R. Ce mauvais coup-là n'était pas prémédité, c'était comme une révolution avortée ; mais je faisais partie du complot depuis six semaines ou deux mois au plus.

D. Quel était le but de ce complot ? — R. Le but de ce complot était de faire une révolution et de renverser le trône, à ce que l'on a toujours dit.

D. A quelle époque précise êtes-vous entré dans le complot ? — R. Environ sept semaines ou deux mois au plus avant le 13 septembre ; je ne pourrais pas bien préciser l'époque.

D. Qui est-ce qui vous y a fait entrer ? — R. C'est le nommé Martin, ouvrier serrurier.

D. La société dans laquelle vous êtes entré avait-elle un nom ? — R. Elle se nommait la société des *Ouvriers égaux*.

D. Où se réunissait la société ? — R. Habituellement chez M. Colombier, marchand de vin, rue Traversière, 21. Il y avait quelquefois aussi d'autres réunions ailleurs ; quand il y avait quelque chose de plus secret, ils ne se le communiquaient pas là.

D. C'est donc chez Colombier que vous avez été initié ? — R. Ce n'est pas chez lui, mais c'est dans la même maison, dans la chambre du nommé Chasseur, où l'on nous a fait un discours dont j'ai rendu compte le mieux que j'ai pu. Le même soir, un de mes camarades, le nommé Léon Durville, a prêté serment dans un cabinet noir, chez le marchand de vin Colombier ; on n'a pas pris le temps de monter en haut, on lui a fait prêter serment là. Moi, je ne savais pas d'abord où j'étais, en haut, parce j'avais les yeux bandés ; mais je l'ai bien vu quand on m'a eu débarrassé les yeux.

D. De combien de personnes se composait la société dans laquelle vous avez prêté votre serment. — R. Il y avait une quinzaine de personnes à peu près, toujours approchant le même nombre, parce que les uns sortaient, les autres rentraient. Il y avait un certain nombre de personnes dont je ne pourrais vous dire les noms.

D. Quelles sont celles dont vous pouvez dire les noms ? — R. Il y avait le nommé Colombier, le nommé Auguste, le nommé Just, le nommé Chasseur, le nommé Mallet, le nommé Jean-Marie dont j'ai donné le nom, mais il paraît que ce n'est pas son vrai nom. Il y avait Boucheron, Martin et moi.

D. Quelle est la teneur du serment que vous avez prêté ? — R. Quand j'ai été en haut, on m'a fait jurer sur ma tête que je me battrais contre le gouvernement pour renverser le trône, sans compter le nombre des ennemis, et cela au premier cri d'alarme ; que je quitterais ma femme et mes enfants pour me battre ; on disait que si je ne me battais pas il y allait de ma vie. Comme j'avais les yeux bandés, et que je ne savais pas si ceux qui me faisaient prêter serment avaient à la main des pistolets ou des poignards, j'ai été obligé de prêter serment ; on me l'a fait répéter au moins vingt fois.

D. Après vous avoir fait prêter serment, ne vous a-t-on pas indiqué quelque action qu'il fallait particulièrement commettre dans ce moment-là ? — R. Non, monsieur.

D. Combien de fois, depuis cette époque, vous êtes vous trouvé dans cette réunion ? — R. Dix-huit ou vingt fois environ. J'ai travaillé quinze jours rue Moreau ; c'était mon chemin pour aller travailler. Les uns et les autres m'appelaient, et j'entraï boire un coup ; il n'y avait pas réunion toutes les fois que j'entraï. Malgré cela, le marchand de vin me recevait bien chaque fois ; sa femme, qui ne me connaissait pas, me recevait aussi bien ; elle m'embrassait comme si j'avais tenu l'un de ses enfants ou si elle avait été amoureuse de moi ; elle m'embrassait comme s'il y avait eu cent ans qu'elle m'eût connu.

D. De quoi s'entretenait-on habituellement dans ces réunions, quand vous y alliez ? — R. De crimes. On ne parlait que de renverser le trône, d'assassiner les agents du gouvernement, enfin de verser le sang. On lisait le *National*, le *Journal du Peuple*, le *Peuple* ; je n'ai entendu lire ce dernier qu'une fois, parce qu'il ne paraissait que tous les mois. On avait aussi le *Commerce* ; mais je crois que ce n'était que pour la frime.

D. Qui est-ce qui fournissait ces journaux ? — R. C'était M. Colombier.

D. Les lisait-on à haute voix ? — R. Oui, monsieur. Je ne les ai jamais lus, moi, mais on avait toujours occasion de les entendre lire.

D. Lui est-ce que les lisait le plus habituellement ? — R. C'était un vieux qui s'appelle Corna, et un serrurier, voisin de M. Colombier, qui s'appelle, je crois, Boulay.

Après quelques questions relatives à la nature des articles lus dans les réunions et les réponses de l'accusé ; après quelques détails sur trois fractions de sociétés qu'il s'agissait de réunir, savoir : les ouvriers égaux, les réformistes et les communistes, l'interrogatoire se poursuit en ces termes :

D. Saviez-vous que le 17^e régiment d'infanterie légère devait entrer dans Paris ? — R. Non, monsieur.

D. Où l'avez-vous appris ? — R. Chez Colombier. En sortant de chez moi, j'allai à la Grève pour chercher de l'ouvrage. Comme il était un peu tard, je ne trouvais pas beaucoup de camarades. J'ai rencontré Amand qui a payé pour trente sous de vin à trois : lui, moi et Martin. J'ai invité Martin à venir avec moi jusqu'au faubourg, croyant trouver de l'ouvrage chez mes connaissances, et Amand nous a suivis jusqu'au faubourg Saint-Antoine, où nous avons rencontré un camarade qui nous fit boire un verre de vin avec lui. J'ai rencontré là le nommé Laurent Durville qui me dit : « As-tu de de l'ouvrage ? » Je lui dis : « Non. » Il me dit : « Tu iras chez Jean, entre la barrière des Amandiers et la barrière Popincourt ; là, tu trouveras de l'ouvrage. » Lui-même travaillait dans cette maison. Je lui dis : « C'est bien. Comme nous sommes de la même société, ce sera plus commode pour nous réunir, s'il y a quelque chose. » Après cela, j'allai trouver Boucheron pour savoir s'il y aurait de l'ouvrage à transporter ce jour-là ; il me dit que non. Nous bûmes un verre d'eau-de-vie ensemble. Je lui dis : « Je vais chez Colombier. » C'est quelques instants après que je rencontraï le nommé Martin qui me dit d'aller vite chez Colombier, qu'il y aurait un coup de feu à faire, et j'allai chez Colombier, comme je vous l'ai dit plus haut.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé chez Colombier ? — R. Il était environ huit heures, huit heures et demie.

D. A quelle heure en êtes-vous sorti avec les armes ? — R. Je ne pourrais préciser l'heure. Les armes ne m'ont pas été remises chez Colombier, mais chez le marchand de vin à côté. Après avoir fait beaucoup de chemin, après avoir rejoint Boucheron et déjeuné avec lui, nous sommes entrés par la barrière du Trône en même temps que le cortège.

D. Vous ne vous êtes plus quittés, Boucheron et vous, depuis ce moment-là ? — R. Non, monsieur ; nous ne nous sommes quittés que quand j'ai été arrêté.

D. A quelle heure et à quel endroit avez-vous remis l'un de vos pistolets à Boucheron ? — R. Il était dix heures et demie, onze heures moins un quart, entre la barrière Picpus et la barrière Charenton, dans un petit chemin de ronde, entre deux murs, près d'un marchand de vins qui a un jeu de Siam devant sa porte. Je remis à Boucheron l'un de mes pistolets qu'il m'avait demandé ; avant de le lui remettre, je m'aperçus que la transpiration de ma poitrine avait un peu endommagé la poudre ; j'amorçai le pistolet pour m'assurer qu'il ferait feu, et j'ajoutai un peu de poudre à celle qui était déjà dans le bassin.

D. Une fois rentré dans Paris avec le régiment, vous ne l'avez plus quitté ? — R. Non, monsieur.

D. De quel côté du régiment étiez-vous ? — R. En entrant dans Paris, j'étais du côté opposé à celui où j'ai tiré. Près du poste de Montreuil, je rencontraï Martin qui faisait la poste, occupé à rallier son monde, allant de l'un à l'autre. Je lui dis : « Eh bien ! vous n'attaquez donc pas ? » Il me dit : « Je n'ai pas d'ordre à donner ici. Va-t-en au coin de la rue Traversière, c'est là qu'est le rassemblement. Sans doute on attaquera avant qu'ils ne soient sortis du faubourg. » Je courus du côté de la rue Traversière ; en passant entre les deux états-majors, au coin de la rue Traversière je vis Just, Auguste et beaucoup d'autres jeunes gens que j'avais vus le matin recevoir des cartouches. Je dis : « Attaque-t-on ? » Just me dit : « Oui. » Il chercha ses pistolets ; mon camarade apprêta le sien sous sa blouse ; moi, je saisis le mien sous ma chemise ; il était armé. Just me dit : « Tiens, c'est là qu'il faut tirer. » Je tirai mon coup ; je croyais que tous les autres allaient en faire autant, mais ils m'ont fait mordre à l'hameçon, et ils m'ont laissé là, les brigands !

D. Précisez bien la situation des personnes qui étaient à côté de vous quand vous avez tiré. — R. Boucheron était à ma droite, il avait son pistolet dans sa ceinture ; je lui vis mettre la main sur la crosse du pistolet. Sans doute il n'a pas eu le courage de tirer ; il a laissé tomber son arme, il a mieux fait que moi.

D. Qui est-ce qui était à votre gauche ? — R. Just qui me montra où il fallait tirer, Auguste et nombre des jeunes gens que j'avais vus recevoir des cartouches.

D. Combien y avait-il à peu près de personnes que vous supposez qui devaient tirer en même temps que vous ? — R. Peut-être une soixantaine, peut-être davantage.

D. Vous avez dit que vous ne saviez pas que le duc d'Aumale était à la tête de son régiment. Je vous fais remarquer que, depuis la barrière du Trône jusqu'au moment où vous avez tiré, vous n'avez pas quitté le régiment. Comment, pendant le trajet, n'auriez-vous pas entendu crier : « Vive le duc d'Aumale ! » — R. J'étais si exalté que je n'entendais rien. J'étais poussé par le crime et par ces ignobles figures que je vois encore là sous mes yeux. Si j'avais eu le sang-froid de penser au duc d'Aumale, j'aurais pensé à quelqu'un qui m'était plus proche, à ma femme, à mon enfant ; si j'avais pu penser à eux, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. J'en ai regret, mais il est trop tard. Celui qui doit tomber dans le malheur ne va pas à l'abîme, il y court.

Tribunaux.

M. de Kersausie était cité à comparaître, le 15 de ce mois, devant la 7^e chambre de police correctionnelle sous la prévention de rupture de ban. L'affaire a été appelée, et M^e Marie, défenseur, s'est présenté pour demander une remise.

M. le président : L'affaire est très-simple. M. de Kersausie était en état de surveillance ; il a rompu son ban et est venu à Paris sans en avoir le droit.

M^e Marie : C'est là qu'est la question. J'ai été appelé trop tard par l'accusé pour avoir pu examiner l'affaire avec l'attention qu'elle mérite. Je demande une remise à bref délai.

M. le président : Alors nous allons renvoyer l'affaire à quinzaine.

M. de Kersausie : J'y consens.

M^e Marie : Je ferai observer au tribunal que c'est prolonger bien long-temps la captivité du prévenu.

M. le président : Mais l'affaire est bien simple ; le prévenu a été condamné à la peine de la déportation.

M^e Marie : Cela n'entraîne pas la surveillance.

M. le président : Il y a aussi mort civile.

M^e Marie : La mort civile n'entraîne pas non plus la surveillance. Elle n'empêche pas la personne qui en est frappée de voyager dans les diverses villes de France.

Après quelques autres observations, et sur la demande du prévenu, le tribunal renvoie l'affaire à quinzaine.

Le gouvernement anglais s'est enfin résigné à évacuer la Syrie.

Une lettre en date du 5 octobre, écrite par lord Aberdeen à sir Georges Murray, grand-maître de l'artillerie, ne permet plus de doutes à cet égard.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 27 octobre, le régent a signé un décret concernant l'administration judiciaire de la Biscaye. Ce décret est une conséquence de celui par lequel sont abolis les *fueros* des provinces basques; en voici les articles principaux:

« 1° Des juges de première instance seront immédiatement établis dans la province de Biscaye. Pour ce qui concerne leur organisation, leur hiérarchie et leurs rapports, ils devront se conformer à ce que prescrivent la constitution, les lois et règlements pour les autres provinces du royaume.

« 2° La province de Biscaye est divisée en cinq districts judiciaires dont les chefs-lieux seront Bermeo, Bilbao, Durango, Marquina et Balmaseda. »

— Il paraît que le corps d'armée destiné à l'occupation des provinces basques et de la Navarre se composera de 40 bataillons d'infanterie sous le commandement du marquis de Rodil. Le quartier-général sera établi à Vittoria. Ayerbe, capitaine-général de la Navarre, occupera cette province avec vingt bataillons, et Alcalá occupera les provinces basques avec vingt autres bataillons.

— Le chef politique de Vittoria vient de faire paraître une brochure où se trouve le rapport qu'il avait adressé au ministre de l'intérieur sur les événements de cette ville. Parmi les pièces annexées à ce rapport, nous remarquons une lettre écrite au général Léopold O'Donnell par le député Montes de Oca; nous la transcrivons:

Gouvernement provisoire des provinces basques et de la Navarre.
Excellence,
Cette ville infâme nous a vendus; sa municipalité a écrit à Zur-

bano pour lui dire qu'elle ne résisterait point et qu'elle me livrerait. Il nous faut donc abandonner Vittoria; notre départ aura lieu cette nuit même. Nous nous rendons à Vergara où j'espère que V. E. ira nous rejoindre, car demain la ville sera occupée par les six bataillons et les 300 chevaux que commande Aleson.

Dieu garde V. E. nombre d'années.

Vittoria, le 18 octobre 1841.

MANUEL MONTES DE OCA.

A. S. E. D. Léopold O'Donnell.

Sur l'adresse on lisait: « S. N. très-pressé A. S. E. D. Léopold O'Donnell, vice-roi de Navarre et commandant-général des provinces basques, à Echaurri. »

— Par une disposition en date du 1^{er} novembre, la junte suprême de vigilance de Barcelonne a mis hors la loi tous ceux qui, dans le délai de 48 heures, n'auraient pas opéré le versement de la somme à laquelle ils ont été taxés par cette junte.

Celle-ci a également rendu les décrets ci-après:

I.

Convaincue par des renseignements certains que la faction au pouvoir de laquelle sont tombés ses deux commissaires Juan Villaregut et Felio Balcells se trouve commandée par le chanoine Benito Tristany qui vient de lever l'étendard du despotisme et du brigandage et permet aux autres bandes existant dans la province de se livrer à la rapine et à l'assassinat, la junte décrète:

Article 1^{er}. 5,000 piastres seront données à celui qui présentera le chanoine Tristany mort ou vivant.

Art. 2. Si ceux qui le prendront sont des factieux, outre la remise des 5,000 piastres, ils obtiendront leur grâce entière.

II.

Article unique. — La contribution dite personnelle est abolie dans toutes les communes de la province de Barcelonne.

III.

Article unique. — Sera immédiatement fusillé quiconque, par des rumeurs, excitera les esprits contre les détenus de la citadelle, ou

cherchera à agir contre eux, ou se permettra de dire, ainsi que cela a déjà eu lieu, que S. A. le régent a été assassiné.

— Le général Van Halen a effectué son entrée à Barcelonne le 5 de ce mois. L'ordre régnait dans cette ville. Les travaux de démolition d'une courtine de la citadelle étaient continués avec activité. Avant d'abandonner ses fonctions, la junte avait fait mettre en liberté tous les individus arrêtés à la suite des derniers événements.

La Salpêtrière, dit un recueil mensuel, est un hospice où on recueille les vieilles femmes et les folles. Il faudrait deux millions aux directeurs pour y faire seulement les améliorations nécessaires. C'est un établissement grand comme une ville, qui fait vivre six mille personnes, et où sont les deux plus grandes misères de la vie humaine: la vieillesse et la folie. Ces pauvres créatures, secourues par une charité impuissante, sont mal vêtues, mal couchées; la maison n'est pas assez riche.

Les folles incurables ont depuis peu pour médecin M. Trélat; c'est un homme doux et persévérant, prenant en pitié ces malheureuses, et cherchant ce qu'il pourrait donner de distraction à leurs maux, puisqu'il ne peut les guérir. Il a imaginé de les faire chanter; elles y ont pris goût et s'en sont bien trouvées; aujourd'hui elles apprennent à lire. Cette pensée, conçue par la bonté du médecin, est exécutée par deux hommes qui accomplissent gratuitement une tâche d'une difficulté qu'on se représente facilement, et s'astreignent au spectacle le plus affligeant. Ces pauvres folles aiment leurs professeurs et leurs leçons; elles accourent en classe dès qu'elles le voient entrer; celles qui n'y sont pas admises encore n'ont d'autre ambition que d'y entrer. Quelques-unes déjà lisent couramment et déchiffrent un peu la musique.

La musique est montrée par le collaborateur de M. Wilhem; la lecture, par un instituteur, M. Teste, le frère du ministre.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

Lundi vingt-deux du courant, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant en soufflets de forge, enclumes, étaux, établis de menuisier, bois, fers, outils et ustensiles de charron, etc. (1689)

Le lundi vingt-deux novembre 1841, à dix heures du matin, sur la place du Pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets saisis, consistant en deux métiers à la Jacquard, rouet à canettes, commode, table, chaises, batterie de cuisine, etc. Au comptant. (1459)

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le public est prévenu que le lundi vingt-deux novembre 1841, et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, grande rue de la Guillotière, n^o 104, à la vente aux enchères de faïence, poterie, verrerie et objets mobiliers provenant de la faillite des sieurs Guillot frères, à la requête de M. Chevillard, syndic définitif, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

Il sera perçu centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (2422)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

UNE MAISON ET UN JARDIN CONTIGUS,

Situés à la Guillotière, rue d'Ossaris, n^o 37, et rue du Béguin;

Le tout actuellement occupé par M. GABRIEL PORCHET.

La maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier au-dessus. Dans le jardin se trouvent un puits et un hangar formant écurie, fenil et cellier.

Cette vente aura lieu le 7 décembre 1841, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n^o 1. (4927)

(80) A vendre de suite.

Un fonds de commerce consistant en fleurs artificielles, très-bien achalandé, avec un bon casuel pour la ville et ses environs. On expédie dans toute la France et à l'étranger. On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, chez M^e Olivier, notaire, rue Palais-Grillet.

(79) A VENDRE,

UNE PETITE MAISON

Située à la Croix-Rousse, rue de Cuire, près la Grande-Rue, composée de rez-de-chaussée et premier étage.

Le tout comportant quatre pièces, grenier, cour, hangar, citerne avec pompe, DU REVENU ANNUEL DE 350 FR.

On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Chevallier, toiseur, même rue, 6.

(65) A vendre de suite pour cause de maladie.

Un joli fonds de café-auberge, quai de Bondy, n^o , en face des bateaux à vapeur de la Saône. S'y adresser.

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompte, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Léviste. (7175)

AVIS. — Mardi 16 novembre, on a perdu une forte chienne d'arrêt épagneule, sous poil marron, le poitrail blanc, les oreilles très-longues; elle répond au nom de Fine.

S'adresser à M. Pastor, coiffeur, rue des Marronniers, 1. — Il y aura récompense. (82)

AVIS. — M. HENRY EISSMANN, ci-devant maître de l'hôtel Saint-Pierre à Lyon, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient maintenant l'ancien fonds de café-restaurant de M. LARDILLIER, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux, derrière le Grand-Orient. Il continuera de servir à la carte et à tant par tête. Il y aura grands et petits salons.

M. EISSMANN a joint à son restaurant un dépôt d'huîtres. (5356)

AVIS. — On propose de prendre en échange d'une partie du prix d'une maison située à Lyon, dans un bon quartier, d'une valeur d'environ 120,000 f., un commerce ou une industrie d'exploitation facile.

S'adresser à M. CHAPEAU aîné, rue des Célestins, 6, de neuf heures à midi. (83)

GRAND DÉBALLAGE.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

de 1.800 pièces nouveautés.

Indiennes, tissus, napolitaines, stoff, pékin, châles tartan, et autres. — Rue Saint-Pierre, n^o 4, au 1^{er}. (87)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stoechas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. (7382)

S'adresser à Lyon, à la Pharmacie, rue du Palais-Grillet, n^o 23;

Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. } Prix: 2 f. 50 c. le flacon.

Le Sirop pectoral de Mou de Veau est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes, toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31. (2422)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les magasins et comptoir de M. C.-N. BONY, épiciers, droguiste, marchand de couleurs et vernis, sont actuellement rue Tupin, n^o 7. (5411)

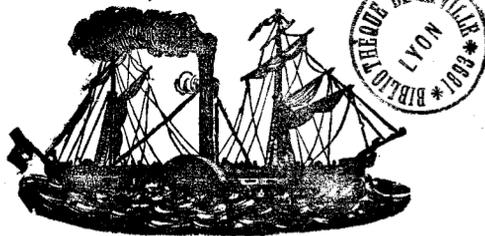
Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7505)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharm., place des Terreaux, 13.

Grande Baisse de Prix.



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL ET LE STROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône, SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 5 HEURES 1/2 DU MATIN.

Premières. Secondes.

Pour VALENCE } 4 f. 2 f.

Pour AVIGNON et BEAUCAÏNE }
S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

Spécifique infaillible contre les ENGELURES.

Pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, 30.

On y trouve également le véritable Sirop pectoral de Mou-de-Veau contre les irritations de la poitrine, et le Sirop de Macors, autorisé par décret impérial du 15 janvier 1807, remèdes approuvés contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges. (7342)

Avis aux Dames.

A vendre. — Une guipure et une dentelle gothique extraordinaire, parfaitement bien conservées pour la beauté, la finesse, la légèreté et la richesse du travail.

S'adresser à la propriétaire de l'hôtel du Havre, rue Saint-Dominique, n^o 3. (84)

DRAGÉES ET PASTILLES

De Lactate de Fer.

DE GÉLIS ET CONTÉ,

Approuvées par l'Académie royale de Médecine.

Pour la guérison des pâles couleurs, fleurs blanches, maux d'estomac et faiblesse de tempérament. — Dépôts: Lyon, Vernet, place des Terreaux, Laroque, rue Saint-Polycarpe, et pharmacie des Célestins; Saint-Symphorien-sur-Coise, Briand; Tarare, Michel, Mandet; Thizy, Bouvier; Villefranche, Ayot; Bourg, Béraud; Gex, Giroix; Mâcon, Lacroix; Roanne, Mercier; Saint-Etienne, Martinet; Tournon, pharmacie de l'hospice; Grenoble, Savoye, rue Lafayette; Vienne, Viguier. (7731)

CABINET DE LECTURE DE JOURNAUX.

Rue des Célestins, 1, près du quai.

Plus de vingt journaux à lire pour 10 centimes.

Abonnement au mois: 2 f. 50 c.

L'établissement est à vendre. S'y adresser. (5423)

LYON, — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA FOUILLELLERIE, 19.